



Le *Bulletin du Programme de reprise des médicaments* est une publication électronique trimestrielle de l'AGRPC, qui vise à vous tenir au courant des récents développements. Tous les membres en règle peuvent recevoir ce bulletin. Pour s'abonner ou se désabonner, il suffit de suivre les instructions figurant à la fin du présent numéro

### APERÇU

En votre qualité de membre de l'AGRPC, vous recevrez tous les trois mois un bulletin exposant les nouveaux développements et donnant des renseignements pertinents au sujet du Programme de reprise des médicaments au Canada.



Le Programme de reprise des médicaments, lancé en 1996, s'appelait à ses débuts « *British Columbia EnviRx* ». La gérance pharmaceutique est devenue obligatoire lorsque le programme a été inclus dans le « *Post-Consumer Residuals Stewardship Regulations* » (n° 111/97). De 1996 à 2000, le programme a détourné 32 776 kg de médicaments inutilisés ou périmés d'une élimination impropre dans les dépotoirs et systèmes d'égout municipaux.

L'AGRPC administre ce programme pour le compte des sociétés pharmaceutiques représentées par Rx&D, l'ACMG et l'ACIMVL ainsi que d'autres propriétaires de marque non affiliés à ces groupes, qui en assurent le financement. Au cours de l'année fiscale qui vient de se terminer, le programme de collecte et d'élimination a coûté 154,800 \$.

Les produits pharmaceutiques constituent un petit mais important volet du flux de déchets. Les médicaments inutilisés peuvent présenter un danger pour la santé, la sécurité et l'environnement lorsqu'ils sont mal entreposés à domicile ou éliminés de manière impropre dans l'environnement. En C.-B., les consommateurs peuvent rapporter leurs résidus pharmaceutiques à la plupart des pharmacies. Pour la période s'étant terminée en décembre 2003, quelque 3 000 kg de médicaments ont été recueillis dans plus de 630 pharmacies participantes, soit une hausse d'environ 38 % en 2003 par rapport à 2002.

Compte tenu de la nature de ces déchets, l'incinération est reconnue comme la méthode d'élimination qui convient le mieux; ainsi, les résidus pharmaceutiques sont expédiés par des transporteurs autorisés à une usine spéciale de traitement des déchets autorisée en Alberta.

## NOUVEAUTÉ

Le bureau de l'Association, situés à Ottawa, est fonctionnel depuis l'embauche de Ginette Vanasse à titre de directrice exécutive à temps partiel, en février dernier. Nos objectifs pour l'année sont les suivants :

- Établir une base de données sur les membres
- Promouvoir le Programme de reprise des médicaments en C.-B.
- Tenir les membres au fait de l'actualité
- Organiser l'assemblée générale annuelle
- Examiner la part de chacun des secteurs pour les coûts du programme
- Élaborer un site Web
- Être au courant des projets de loi provinciaux concernant les programmes de reprise des médicaments



**Personne-ressource de l'AGRPC** [Ginette Vanasse](#)

---

### **Pour s'abonner ou se désabonner :**

Si vous avez reçu le présent bulletin électronique directement de l'AGRPC, c'est que votre entreprise est déjà inscrite et que vous figurez dans la liste comme personne-ressource.

Pour s'abonner au *Bulletin du Programme de reprise des médicaments* ou s'en désabonner, veuillez envoyer un courriel à [pcpsa@medicationsreturn.ca](mailto:pcpsa@medicationsreturn.ca) en y donnant les renseignements suivants :

*Objet* : Abonnement [ou Désabonnement]

*Texte* : Bulletin du Programme de reprise des médicaments; [votre nom]; [nom de votre entreprise]

---

### **Pour faire supprimer votre nom de la liste d'envoi de l'AGRPC :**

Vous êtes inscrit dans la base de données de l'AGRPC comme souhaitant recevoir des renseignements et les avis concernant les activités de cet organisme. Toutefois, si vous désirez faire supprimer votre nom de la liste d'envoi générale de l'Association, il vous suffit de nous envoyer un courriel à cet effet. Soyez assurés que tenons à cœur la question de la protection des renseignements personnels et que nous déployons tous les efforts raisonnables dans ce sens. Nous ne vendons pas et n'échangeons pas nos listes d'envoi ou ne les partageons d'aucune façon. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la politique de protection des renseignements personnels de l'AGRPC, veuillez communiquer avec la directrice exécutive au 1-613-723-7282 (poste 240) ou, dès cet été, consultez cette politique à <http://www.medicationsreturn.ca/privacy.html>.

